

Permis de Feu permanent

Réf: EN.PE.FE.02

Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux par points chauds (emploi de chalumeau, d'arc électrique...) pouvant être réalisés toute l'année.

		Entreprise (extérieure
AZ R	Rungis		
	du puits dixme		
	ia 547		
9457	7 Thiais		
Téléphone : +3	3(0)1 41 80 33 33		
		Représentée par :	
Ordre donné par :		Fonction :	
Fonction :			
TRAVAIL A EXECUTER			
Lieu :			
Description :			
Description:			
PERSONNES CHARGEES DU TRAVAIL			
Agent veillant à la sécurité :			
Opérateurs :			
RISQUES IDENTIFIES (Stockages, contiguïtés)			
CONSTONES DARTICIU TERES			
CONSIGNES PARTICULIERES			
- Veiller à dégager la zone de travail			
- Veiller à maintenir la zone de travail propre et rangée			
 Veiller à ce qu'un extincteur soit toujours disponible et utilisable à proximité immédiate de la zone de travail 			
ta zone de travait			
Parcanna(s) à contactor en cas d'incident/accident l			
Personne(s) à contacter en cas d'incident/accident :			
N° de téléphone :	I		
SIGNATURE DE L'INTERVENANT :	Autorisation de travailler dor	nnée le : / /	SIGNATURE DU DONNEUR D'ORDRE :
	Par :		
	Jusqu'au : / /		
	Date : / /		
	Incidents survenus :		